



# enogrid

**Passez au circuit court de l'électricité**

Découvrez l'autoconsommation collective,  
concrétisez et pilotez vos projets

# Enogrid, le spécialiste de l'autoconsommation collective

Collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, énergéticiens...

Nous travaillons avec **tous types projets**, partout en France.



## Enogrid en chiffres

Une équipe de **33 personnes**

+ **330 projets** accompagnés

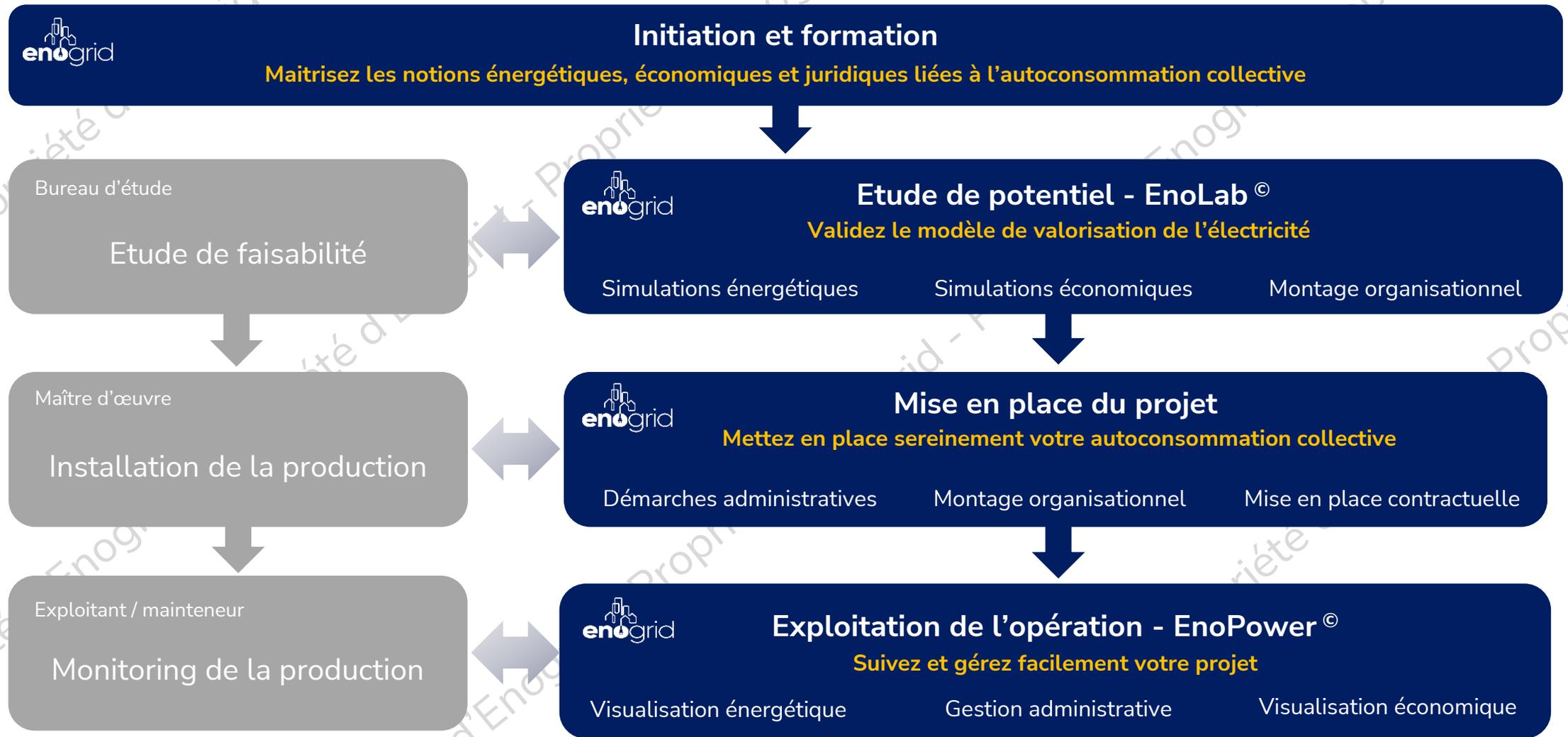
**87** opérations suivies par notre outil **EnoPower** ©

**110** entreprises utilisent notre outil **EnoLab** ©

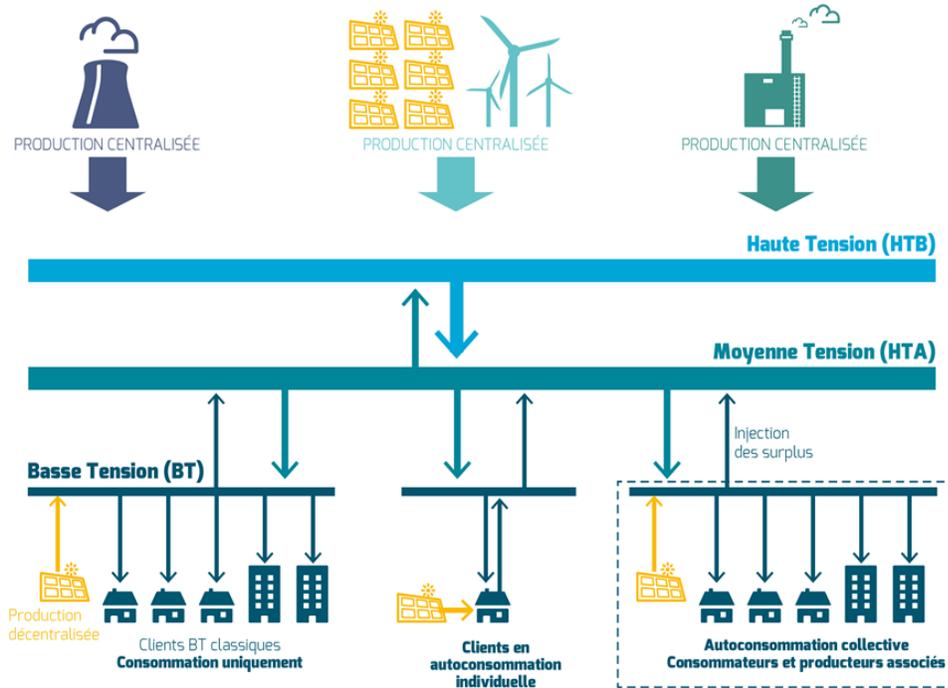
**321** heures de formation réalisées



# Notre positionnement



# Qu'est-ce que l'autoconsommation collective ?



## Revente totale :

- Production injectée sur le réseau pour vente totale

## Autoconsommation individuelle :

- Un bâtiment en autoconsommation
- Eventuel surplus injecté sur le réseau pour revente

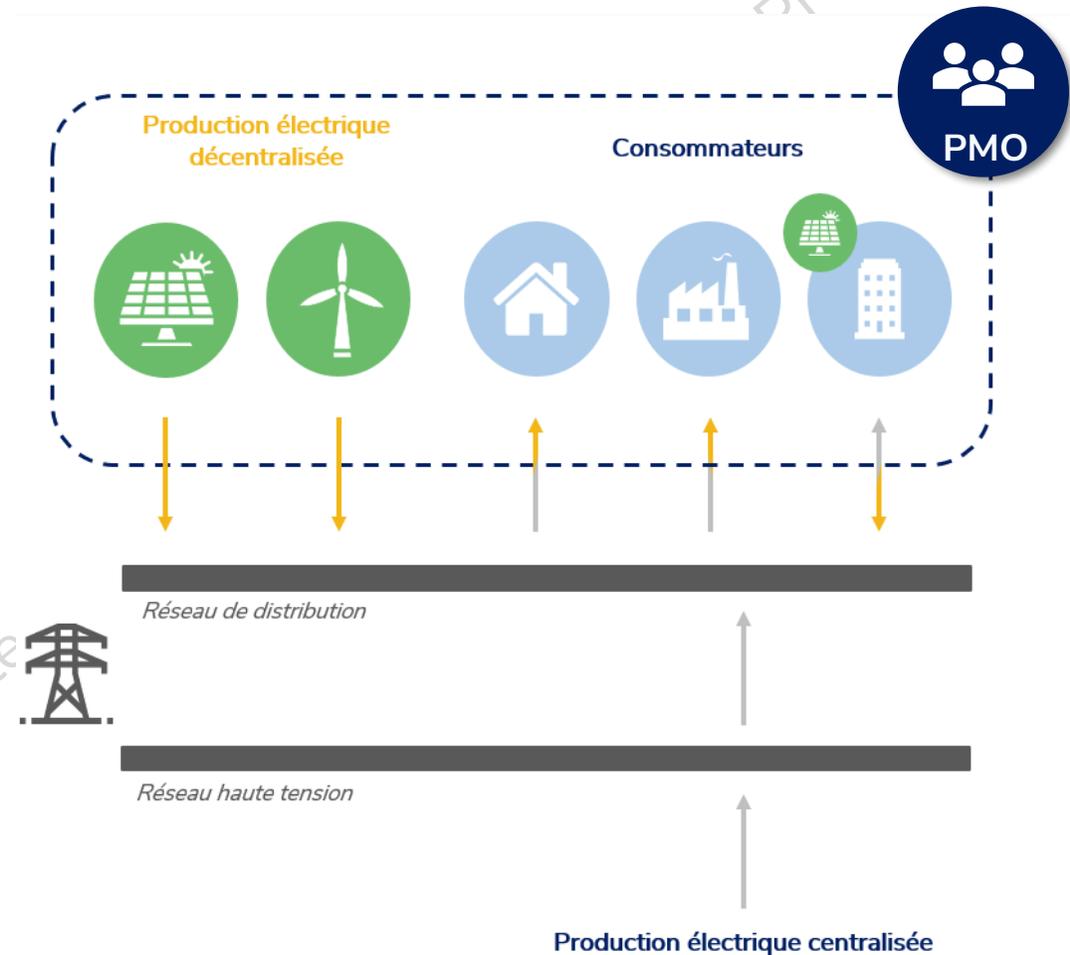
## Autoconsommation collective :

- Un ou plusieurs producteurs
- Un ou plusieurs consommateurs
- Circuit-court d'électricité à l'échelle locale

# Comment cela fonctionne ?

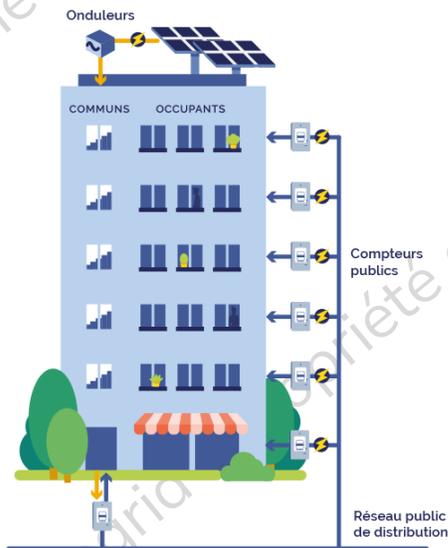
## Circuit court de l'électricité renouvelable et décentralisée à l'échelle locale

- ✓ Les participants sont regroupés dans une entité unique : la **Personne Morale Organisatrice (PMO)**
- ✓ L'électricité est partagée via le **réseau public de distribution**
- ✓ Les participants doivent être **proches géographiquement**



# Les 2 modèles de l'autoconsommation collective

## Un même bâtiment



- ✓ Dans un même bâtiment
- ✓ Réseau BT & HTA, tout type de production
- ✓ Sans limite de puissance

## Périmètre étendu

### Standard

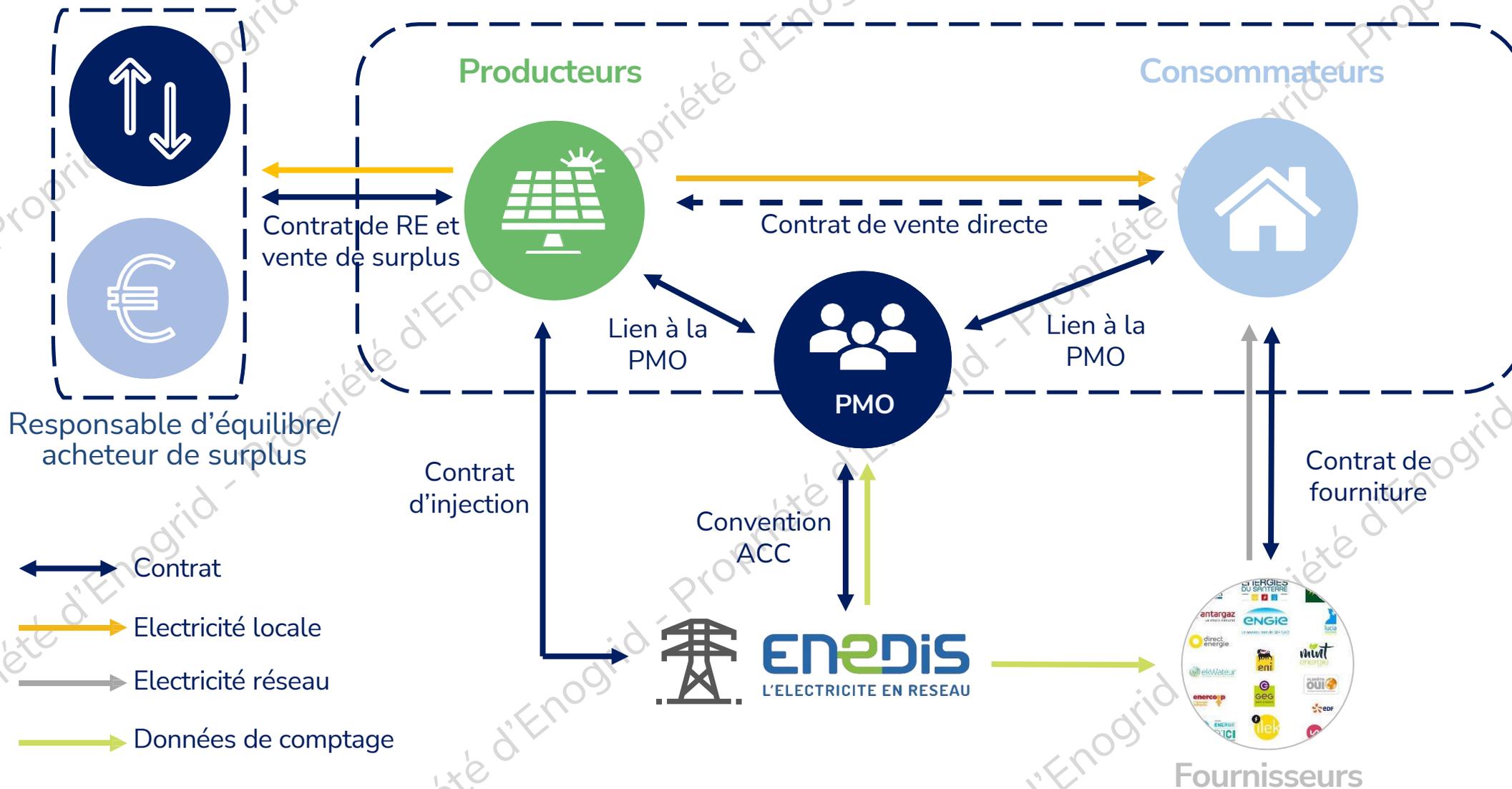
- ✓ **2 km** max entre les participants
- ✓ Réseau BT & HTA si production ENR
- ✓ Réseau BT, tout type de production
- ✓ **3 MW** max de production

### Dérogatoire

- ✓ **10 ou 20 km** max entre les participants
- ✓ Dérogation ministérielle
- ✓ Selon critères d'isolement, d'habitat dispersé et de faible densité de population
- ✓ Réseau BT & HTA si production ENR
- ✓ Réseau BT, tout type de production
- ✓ **3 MW** max de production



# Principe opérationnel



# Personne Morale Organisatrice (PMO)

L'interlocuteur du gestionnaire de réseau



Producteur(s) et consommateur(s) sont liés entre eux au sein d'une personne morale

*Article L 315-2 – code de l'énergie*

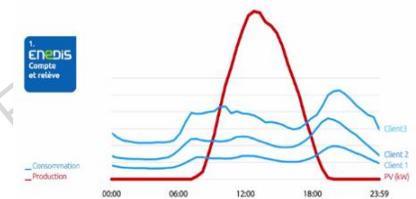
➤ **Signe** la convention d'autoconsommation collective avec le GRD



➤ **Choisit / transmet** les clés de répartition au GRD



➤ **Reçoit** chaque mois les données de production, consommation, autoconsommation et surplus de la part du GRD



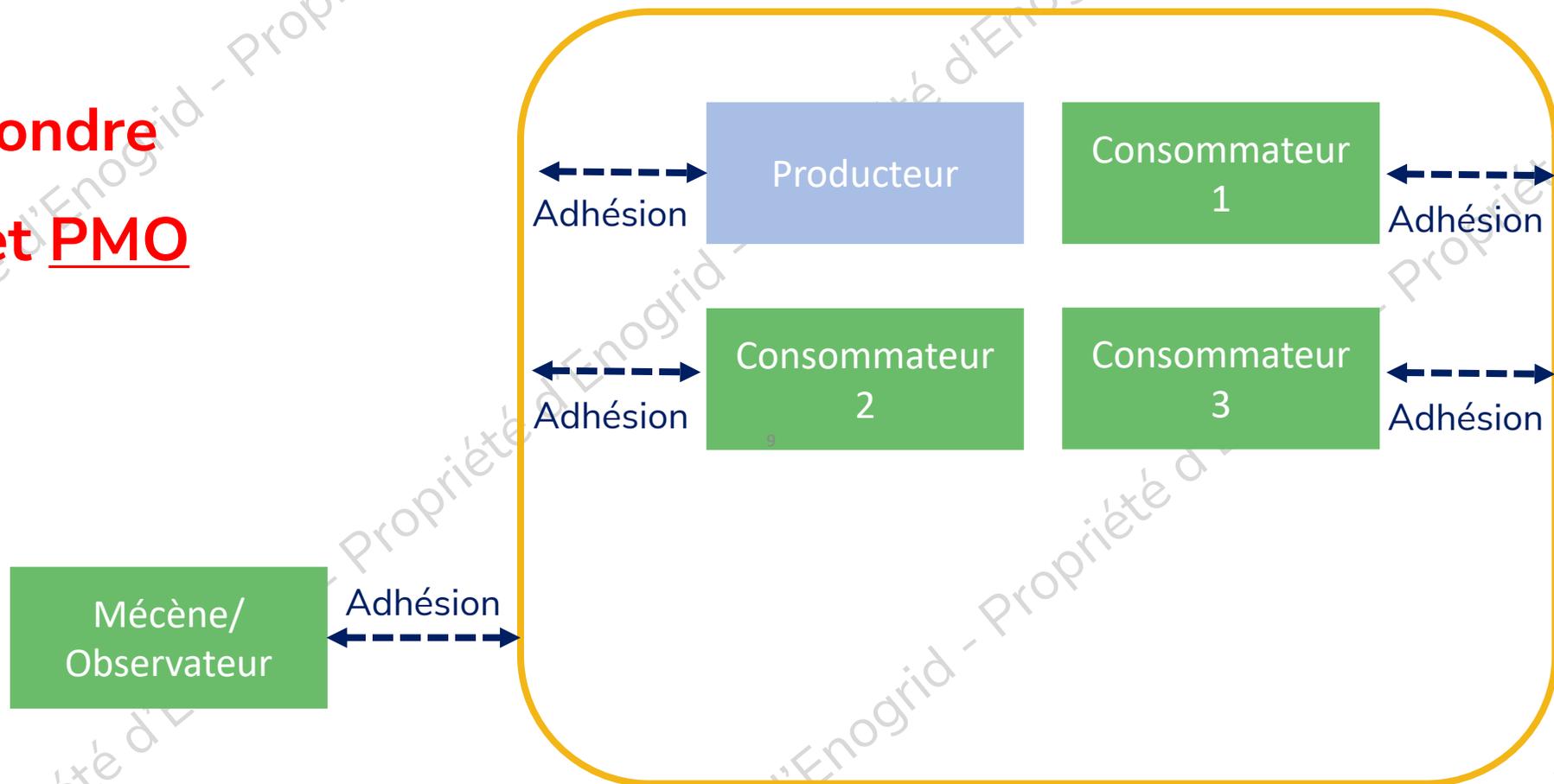
➤ **Communique** les entrée/sortie de participants pour les mettre en œuvre opérationnellement



# Personne Morale Organisatrice (PMO)

## Précisions

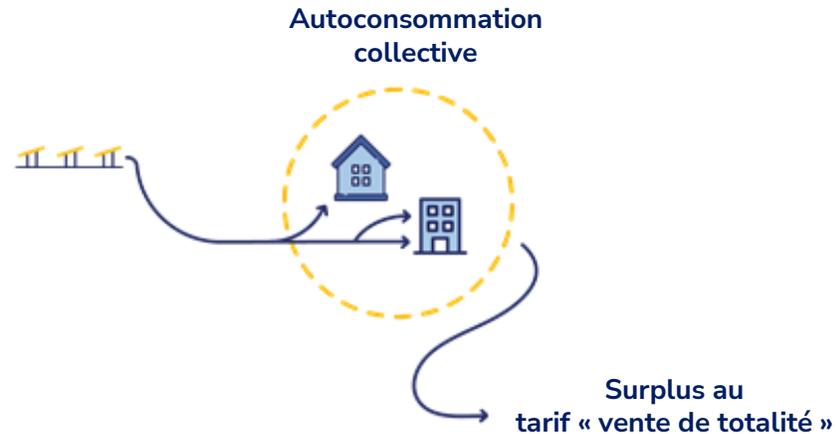
**Ne pas confondre  
producteur et PMO**



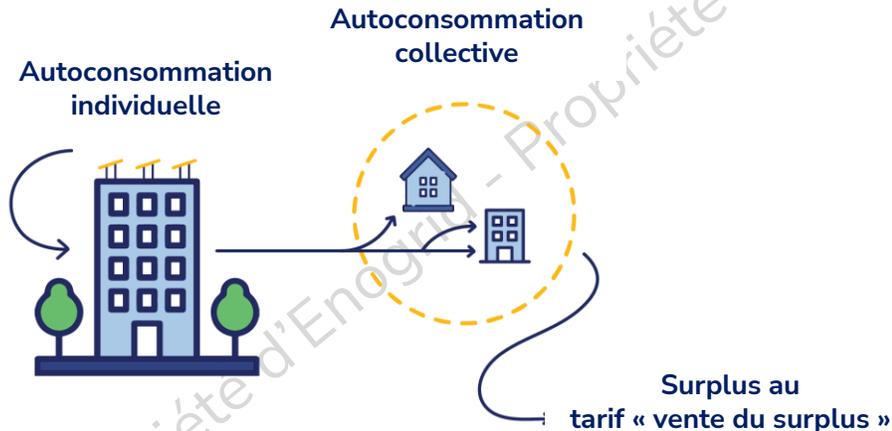
PMO

# L'autoconsommation collective est compatible avec le S21

Injection totale



Autoconsommation + injection surplus



Puissance maximale = 500 kWc

- Un producteur en autoconsommation collective peut bénéficier de l'obligation d'achat sur la part de kWh injectés non affectés aux consommateurs.
- À tout moment, un producteur peut basculer :
  - vente totale <-> ACC
  - ACI + surplus <-> ACC

# 3 typologies d'opération d'autoconsommation collective



## Opération patrimoniale

Producteurs et consommateurs sont la même entité



## Opération ouverte

Producteurs et consommateurs sont des entités différentes



## Opération sociale

Un bailleur social avec ses locataires, et éventuellement des tiers

# L'opération patrimoniale



- ✓ Producteurs et consommateurs sont la même entité
- ✓ Cette entité est la Personne Morale Organisatrice
- ✓ Pas de contrat supplémentaire
- ✓ Réduction de facture sur l'ensemble des sites

La vie d'une opération :

Suivi énergétique

Optimisation économique

Facturation du surplus

# Autoconsommation collective patrimoniale

Comment est facturée l'électricité (part variable) ?

Répartition des postes de coût	Part Allo-Consommée (réseau)	Part Auto-Consommée (Autoconsommation Collective)
<b>Acheminement</b> (TURPE)	Collectée par le fournisseur de complément 	Collectée par le fournisseur de complément 
<b>Taxe</b> (Accise)	Collectée par le fournisseur de complément 	Si inférieur à 1MW par site de production 
<b>Energie</b> (kWh)	Facturée par le fournisseur de complément 	

N.B. : chacun de ces postes est soumis à une TVA à 20%

# L'opération ouverte



- ✔ Projet multi-acteurs
- ✔ ACI possible (réduction de facture) avant valorisation en ACC (vente ou partage)
- ✔ Personne Morale Organisatrice à identifier / créer
- ✔ Contrats de vente d'électricité entre producteurs et consommateurs

## La vie d'une opération

:

Suivi énergétique

Optimisation économique

Facturation du surplus

Gouvernance

Information des participants

Gestion des entrées/sorties

Facturation des consommateurs

# Autoconsommation collective ouverte

Comment est facturée l'électricité (part variable) ?

Répartition des postes de coût	Part Allo-Consommée (réseau)	Part Auto-Consommée (Autoconsommation Collective)
<b>Acheminement</b> (TURPE)	Collectée par le fournisseur de complément 	Collectée par le fournisseur de complément 
<b>Taxe</b> (Accise)	Collectée par le fournisseur de complément 	Collectée par le producteur 
<b>Energie</b> (kWh)	Facturée par le fournisseur de complément 	Facturée par le producteur 

N.B. : chacun de ces postes est soumis à une TVA à 20%

# L'opération sociale



Partage d'électricité entre un bailleur social et ses locataires



Le bailleur est la Personne Morale Organisatrice



Démarches spécifiques auprès des locataires



Don d'électricité

## La vie d'une opération

Suivi énergétique

Information des participants

Gestion des entrées/sorties

Facturation du surplus

# Autoconsommation collective sociale

Comment est facturée l'électricité (part variable) ?

Répartition des postes de coût	Part Allo-Consommée (réseau)	Part Auto-Consommée (Autoconsommation Collective)
<b>Acheminement</b> (TURPE)	Collectée par le fournisseur de complément 	Collectée par le fournisseur de complément 
<b>Taxe</b> (Accise)	Collectée par le fournisseur de complément 	Reversé par le <b>producteur</b> (mais pas forcément collecté auprès des consommateurs) 
<b>Energie</b> (kWh)	Facturée par le fournisseur de complément 	

N.B. : chacun de ces postes est soumis à une TVA à 20%

# Autoconsommation collective – ZAC du Grand Troyes (10)

Entreprises

Opération ouverte

## Contexte

- ✓ 4 industriels avec des centrales PV en toiture

## Objectifs

- ✓ Maîtrise des factures d'électricité
- ✓ Valorisation du patrimoine immobilier

## Producteurs

- ✓ 4 industriels (148 kWc au démarrage)

## Consommateurs

- ✓ 6 entreprises

## PMO

- ✓ PGTM Energies



Etude de potentiel  
Avec EnoLab

Juillet 2022



Mise en œuvre de  
l'opération

Janvier 2023



Démarrage de  
l'opération

Septembre 2023



Mise en place  
d'EnoPower

Septembre 2023

L'accompagnement d'EnoGrid

# Les facteurs de réussite de l'opération

## Une opération rassemblant 10 entreprises !

1. Un **groupe projet solidaire** avec une gouvernance partagée
2. **Quatre entreprises motrices** pour se lancer dans le photovoltaïque
3. Un **même groupement AMO** pour les 4 centrales PV

Une couverture des besoins à hauteur de 12% pour réaliser une économie estimée à 16 000 € TTC la première année pour l'ensemble des entreprises

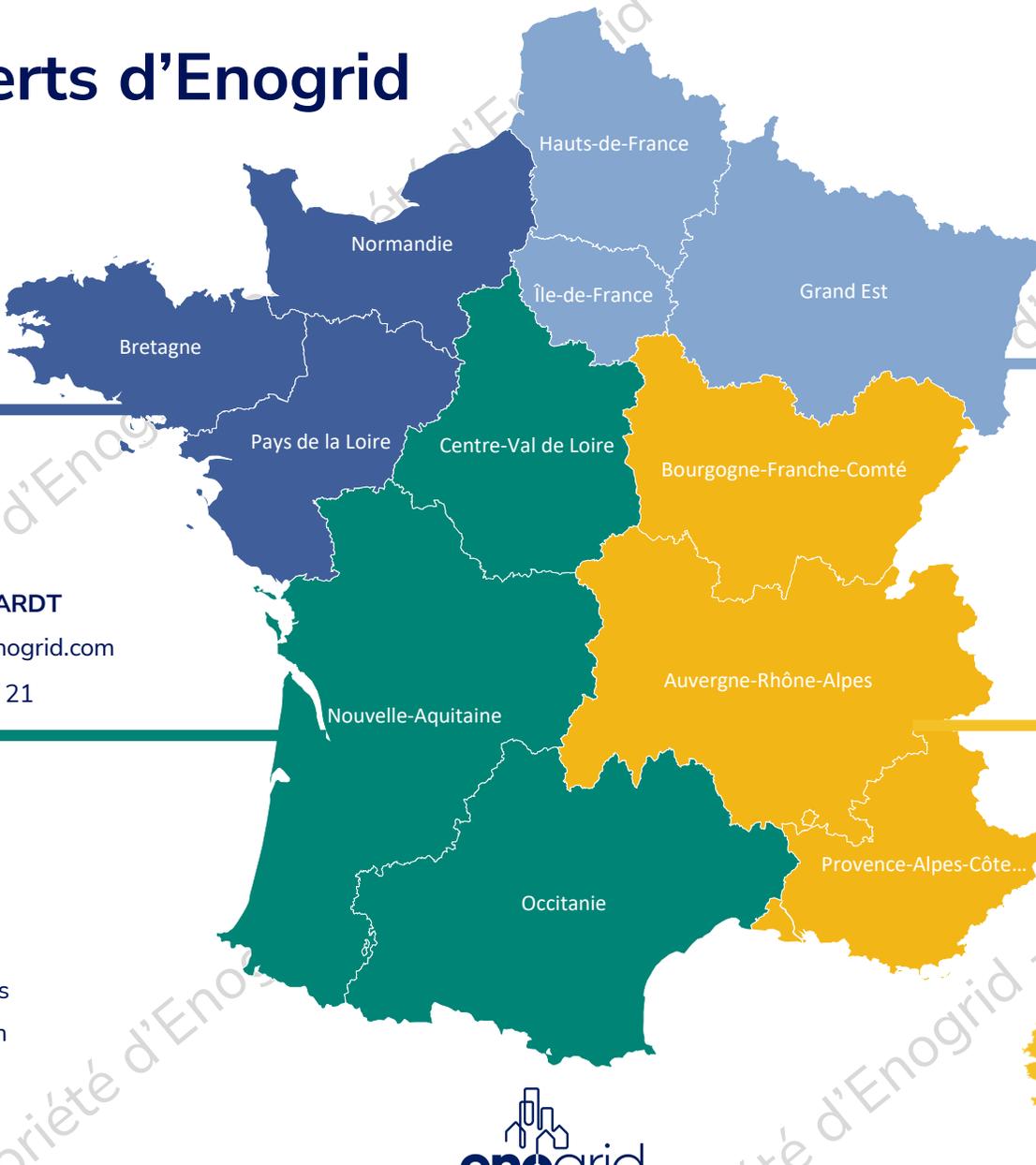




# Contactez les experts d'Enogrid



**Alexis DON**  
alexis.don@enogrid.com  
07 80 91 28 23



**Arthur CHAUSSARD**  
arthur.chaussard@enogrid.com  
07 44 31 02 86



**Vincent LENHARDT**  
vincent.lenhardt@enogrid.com  
07 80 90 29 21



**Margaux GUYADER**  
margaux.guyader@enogrid.com  
07 57 81 60 55



**Jelena JANKOVIC**  
Responsable grands comptes  
Jelena.jankovic@enogrid.com  
07 57 81 53 93



**Rémi BASTIEN**  
Cofondateur & CEO  
remi@enogrid.com  
06 34 12 15 77





# enogrid

---

**Passez au circuit court de l'électricité**

*Suivez notre actualité*

